

BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU
JEUDI 20 FÉVRIER 2025
19 H 00

Note de Synthèse

*Conformément à l'article L.2121-12 alinéa 1^{er} du Code Général
des Collectivités Territoriales*

Ce dossier contient 2 feuillets.

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
	Lettre de convocation		1
1	Modification du tableau des emplois non permanents	Béatrice DE VECCHI	2
	AnnexeModifTableauEmploiFev25		3

Jujurieux, le vendredi 14 février 2025

A Mesdames et Messieurs les Membres du
Bureau Communautaire

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous convier au **Bureau Communautaire qui se tiendra :**

**Le jeudi 20 février 2025, à 19h00
Salle du conseil 1^{er} étage à Jujurieux**

Et dont l'ordre du jour sera le suivant :

I. Décisions à prendre par le Bureau Communautaire dans le cadre de sa délégation :

1. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Béatrice DE VECCHI

Point 1 - Modification du tableau des emplois non permanents

II. Points d'information et questions diverses :

- Fermeture du réseau Cuivre, par *Béatrice DE VECCHI*

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de recevoir, mes chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Thierry DUPUIS



Bureau Communautaire du 20 février 2025

Rapporteur : Béatrice DE VECCHI

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Il est proposé la création de 3 postes « d'agent volant remplaçant » pour le service enfance et famille afin de pouvoir mieux faire face aux absences imprévues et éviter les réorganisations de service en urgence.

Ces postes seraient créés dans un premier temps en postes non permanents pour accroissement d'activité afin de pouvoir mesurer sur une année la pertinence de cette solution.

Pour rappel, le pôle enfance et familles est composé de 2 services :

- 2 postes d'agent volant seraient affectés au service petite enfance (3 crèches pour 32 agents)

La gestion de 3 structures en régie directe implique une forte gestion RH (absence pour maladie, maternité, congés, formations, etc.).

Un constat est fait sur un nombre croissant d'absence pour maladie. Cette année le taux d'absentéisme représente 6% pour Frimousse, 13% pour Fabulette et 18.5% pour Les Ptits Loups.

Le taux d'encadrement étant basé sur le plancher imposé par la loi, les équipes se retrouvent en grande difficulté avec ces absences imprévues et prévues qui se répètent. Les solutions sont alors de modifier quotidiennement les plannings, de faire faire les remplacements aux équipes de direction, de fermer des places, etc.

Afin de limiter ces réorganisations quotidiennes qui sont épuisantes pour les équipes, nous demandons la création de 2 postes de remplaçantes volantes pour les 3 crèches. Un poste sera pourvu au plus vite afin de soulager les structures. Le second sera ouvert mais non pourvu, il permettra une seconde réponse si le service fait toujours face aux absences nombreuses.

- 1 poste d'agent volant serait affecté au service enfance, (2 accueils de loisirs pour 38 agents).

Le service est déjà pourvu d'un poste de remplacement à 14h hebdomadaire pour les 10 accueils périscolaires et les 2 accueils extrascolaires.

Ce poste est insuffisant pour combler les absences pour maladie, congés et formations.

Afin d'organiser plus facilement les remplacements pour les accueils, et que les directions ne pallient pas quotidiennement en remplacement auprès des enfants, nous demandons la création d'un second poste à 14h hebdomadaire. Avec cette création, chaque ALSH bénéficierait d'un agent volant pour effectuer les remplacements des équipes d'animation.

L'assemblée est invitée à approuver à compter du 01/03/2025 la création des postes suivants au tableau des emplois non permanents :

- Création du poste n°5 : Poste d'agent volant remplaçant sur le grade d'Auxiliaire de puériculture ou Adjoint d'animation, pour 35h hebdomadaires.
- Création du poste n°6 : Poste d'agent volant remplaçant sur le grade d'Auxiliaire de puériculture ou Adjoint d'animation, pour 35h hebdomadaires.
- Création du poste n°7 : Poste d'agent volant remplaçant sur le grade d'Adjoint d'animation, pour 14h hebdomadaires.



EXTRAIT DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS – 01/03/2025

Poste créé en séance du 20/02/2025 (Tableau emploi non permanent)								
EMPLOIS NON PERMANENTS AU 01/03/2025								
Délibération	N° de poste	Cadre d'emploi	Cat.	Emploi	Nbr Heures hebdo	ETP ouverts	ETP occupés	Nombre de postes
EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE								
	5	Auxiliaire de puériculture ou Adjoint d'Animation	B ou C	Agent d'accueil petite enfance	35	1,00		
	6	Auxiliaire de puériculture ou Adjoint d'Animation	B ou C	Agent d'accueil petite enfance	35	1,00		
	7	Adjoint d'animation	C	Animation périscolaire	14	1,00		
TOTAL POSTES OCCASIONNELS					84	3	0	0
CONTRATS DE PROJET								
2021_021 du 11 mars 2021 Modif B-2024-03 du 27 juin 2024	1	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	1,00	1,00
2021_021 du 11 mars 2021 Modif B-2024-03 du 27 juin 2024	2	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	1,00	1,00
2021_12 du 21 décembre 2021	3	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	1,00	1,00
B-2025-01 du 23 janvier 2025	4	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	0,00	1,00
TOTAL CONTRATS DE PROJET					140	4	3	4

